

« *Mieux connecter les Outre-mer* »

(Décision du Bureau du 05 mars 2024 - NS241010)

Les onze territoires ultramarins ont en commun un fort lien de dépendance vis-à-vis de l'Hexagone. Dans un contexte insulaire, à l'exception de la Guyane, les infrastructures, le cadre juridique et les structures de l'économie concourent à instaurer une relation d'exclusivité avec l'Hexagone, qui limite le développement endogène des Outre-mer et l'ouverture à leur environnement régional. Selon les territoires, la moitié aux deux-tiers des échanges commerciaux ont lieu avec l'Hexagone. Or, à l'heure de l'économie numérique, des échanges mondialisés et de la décarbonation, ces liens très étroits et essentiels doivent évoluer.

Les économies ultramarines sont en grande partie liées aux infrastructures, réseaux et moyens d'accès mis à disposition pour leurs échanges. Les infrastructures portuaires, aéroportuaires et numériques sont les trois portes d'entrée aux territoires. Alors que les compagnies aériennes et maritimes rencontrent des difficultés, les liaisons et connexions ont besoin d'être consolidées tant pour des raisons de souveraineté que comme atouts économiques.

Le développement durable des Outre-mer passe par un recours accru à la production locale et aux échanges régionaux, plutôt qu'aux importations depuis l'Hexagone. Le désenclavement doit permettre une diversification des approvisionnements et un rééquilibrage des échanges commerciaux. Les Outre-mer sont dépendants des importations alimentaires, de matières premières et de matériaux, alors que des ressources sont présentes et qu'ils pourraient devenir exportateurs. A cet égard, l'adaptation des normes nationales et européennes est une condition de l'ouverture des échanges. Une meilleure intégration aux marchés régionaux et association des collectivités territoriales aux organisations régionales pourrait être un moyen de développer les relations économiques.

Les dispositifs de continuité territoriale et d'aide à la mobilité mis en place par les pouvoirs publics pour compenser l'éloignement doivent s'adapter aux besoins et venir en complément d'une offre de service accrue. Mieux vivre en Outre-mer, c'est d'abord bénéficier de services publics efficaces, d'éducation, de formation, de santé et d'opportunités d'emploi locales qui permettent de ne pas avoir à quitter son territoire. Pour ceux qui souhaitent se déplacer, partir ou revenir, l'accompagnement de la mobilité et la prise en charge des coûts de déplacements doivent aussi être mieux assurés par l'Etat au titre de l'égalité de traitement et de la solidarité nationale.

A travers cet avis, le CESE souhaite adopter une approche innovante, qui parte des besoins des territoires et des populations, pour proposer des préconisations qui intègrent ces différentes dimensions et soient transversales en dépassant les approches sectorielles, et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

L'avis prendra appui sur les travaux précédents de la délégation et privilégiera trois axes de travail :

- les infrastructures, liaisons maritimes, aériennes et numériques ;
- un développement endogène favorisant l'insertion des territoires dans leur espace régional ;
- l'égalité de traitement et le renforcement de l'accès aux services publics.

Lors de sa réunion du mardi 5 mars, le Bureau a décidé de confier à la délégation aux Outre-mer la préparation d'un avis sur cette question qui pourrait être présenté en assemblée plénière le mardi 22 octobre 2024.